



Association  
Équestre  
Régionale de  
l'Estrie

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE EXTRAORDINAIRE 2023

Lieu : Zoom

Date : Vendredi 5 mai 2023

Heure : 18h00

### PROCÈS-VERBAL

#### 1. Appel à l'ordre du jour

La réunion fut appelée à l'ordre par Sophie Decaen à 18h00.

#### 2. Présences des membres du Comité Administratif

X	Florence Sansoucy	Présidente et Directrice Chasseur-Sauteur
X	Léonie Brisson	Vice-Présidente et Directrice JEQ
X	Sarah Bennancer-Langlois	Trésorière
X	Sophie Decaen	Secrétaire et Communication
X	Marianne Genest	Directrice Dressage
X	Rebecca Boiteux	Directrice Adhésion AÉRE
X	Justine Parenteau	Directrice Gala

#### 3. Désignation d'un président d'assemblée

Alexandra Hill est proposé par Florence et secondé par Léonie

#### 4. Présentation des modifications aux règlements

Chapitre C	Ajout : « Les règlements de CQ prévalent sur la section ci-dessous, sauf si le règlement de l'AÉRE est plus restrictif. Si des divergences sont présentes, merci d'en aviser le CA de l'AÉRE à <a href="mailto:comite.aere@gmail.com">comite.aere@gmail.com</a> .
C1. Définitions	Remplacement du nom des divisions <ul style="list-style-type: none"><li>- Sauterelle par Division H18</li><li>- Pré-Débutant par Division H24</li><li>- Débutant par Division H30</li></ul> Ajout Division H27  Reprises de dressage conformément aux règlements CQ et/ou CÉ.

C3.1	Le formulaire d'inscription dûment rempli, doit être reçu avant la date de clôture des inscriptions du concours.
C3.2	Le prix des inscriptions est passé de 60\$ à 100\$.
C5.2.1 (d)	La veste de protection (type plastron) est obligatoire. S'il y a lieu, la veste gonfable doit être mise par-dessus.
C5.3.1	Ajout : « Il est interdit à quiconque, sous peine d'élimination, d'entraîner un cheval sur le concours à l'exception du cavalier concurrent. »

## **5. Varias**

N/A

## **6. Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 06h40.

**Sophie Decaen**  
**Secrétaire**



# **ANNEXE 1**

## Rapport de la présidente



# **ANNEXE 2**

## Rapport financier